



CGT DGI Air France
CP 10909
95731Roissy CDG Cedex
Tel : 01.48.64.22.65
Fax : 01 48 64 23 34
cgtsectiondgi@free.fr

**La CGT
section DGI**

Décembre 2013

Jours fériés, J.E.M, Prime exceptionnelle, ...

Transform'er le ras-le-bol en action !

Nous sommes tous de plus en plus impactés tant dans nos vies professionnelles que privées par un ensemble de mesures découlant de TRANSFORM et ses corolaires. Pourtant la direction continue d'instaurer et d'appliquer des mesures unilatérales, qui sont pour la CGT de nature à fragiliser très fortement le peu de cohésion sociale restant dans l'entreprise et en particulier à la DGI.

Nous venons par ailleurs d'apprendre que l'UNSA-SNMSAC a déposé un préavis de grève sur la DGI pour la fin de l'année (20 décembre au 07 janvier). Même si nous partageons une partie du contenu de ce préavis, nous regrettons que nos camarades de l'UNSA-SNMSAC, avec qui nous avons beaucoup discuté ces derniers jours, n'aient pas pris la peine de nous informer de leur démarche solitaire.

Pour autant, la CGT, dans un souci de cohésion au bénéfice de l'ensemble des salariés de la DGI, est prête à appeler à la grève sur les dates citées plus haut.

Voici les principaux items que vous nous avez fait remonter ces dernières semaines :

✓ Traitement des jours fériés

Certaines mesures du plan Transform s'adressent principalement aux salariés en horaires décalés. En ce qui concerne le traitement des jours fériés travaillés :

- ⇒ Avant c'était : traitement de base + majoration (100%) + compensation d'heures.
- ⇒ Maintenant c'est : traitement de base + majoration (100%) **OU** compensation d'heures.

Aujourd'hui, il n'y a plus aucun intérêt à venir travailler un jour férié de nuit. La motivation passe par la reconnaissance de la contrainte engendrée par le travail des jours fériés. La direction doit trouver de nouvelles dispositions afin de reconnaître le cumul des contraintes et pénibilités (travail de nuit un jour férié).

Les salariés ne s'y retrouvent plus et entendent le faire savoir.



✓ **J.E.M chez les PNC : l'iniquité qui fâche**

La disparité de traitement entre population PS/PN suscite toujours de vives réactions. Comment expliquer au personnel sol que les règles encadrant la prise de congé pour enfant malade diffèrent de celles qui viennent d'être accordées au PNC ? Depuis leur mouvement de grève de fin novembre, les PNC n'ont plus de justificatif à fournir pour la première journée d'absence.

La direction n'entend-elle que le rapport de force ou est-elle capable de faire preuve d'intelligence et de bon sens en étendant cette mesure aux personnels au sol ?

Les salariés ne s'y retrouvent plus et entendent le faire savoir.

✓ **Prime exceptionnelle : à la gueule du client**

Pour s'exonérer d'augmenter nos salaires de base et pour se faire un peu pardonner du plan Transform, la direction DGI a décidé d'attribuer une prime exceptionnelle aux salariés. Mais pas à tous les salariés, c'est là que le bât blesse.

Cette prime d'un montant variable est octroyée à environ 30 % des salariés. D'après les informations que nous avons pu recueillir, les primes iraient de 150 à 450 euros pour les non cadres et jusqu'à 800 euros pour les cadres.

Les critères d'attribution sont volontairement opaques.

Dans certains secteurs, il y a eu 100 % de gagnants. Dans d'autres beaucoup moins. La direction a clairement « graissé la patte » de son encadrement qui peine de plus en plus à la suivre dans ses projets. Pour les salariés N1/N5, seulement un tiers des salariés obtient cette prime. Purement et simplement inadmissible.

Il est bien évident qu'une prime ne saurait remplacer un avancement ou une augmentation salariale sous forme de points. Pour autant, si l'entreprise doit rétribuer les salariés sous forme de prime, ce ne peut être qu'à l'ensemble des salariés car tous produisent des efforts imposés par un environnement de travail de plus en plus dégradé.

Aucune justification n'est donnée aux agents qui n'ont rien eu si ce n'est la sacro-sainte « performance individuelle » qui autorise le clientélisme et l'arbitraire. Cette prime, au-delà de la satisfaction qu'elle peut procurer à ses bénéficiaires, représente pour la direction un outil de division des salariés. Malheureusement pour elle, ce stratagème se retourne contre elle, les salariés ne digèrent pas cette façon de faire.

Les salariés ne s'y retrouvent plus et entendent le faire savoir.

Pour toutes ces raisons, la CGT, syndicat non signataire de Transform/ATT et exclusivement au service des salariés appelle l'ensemble des personnels de la DGI à la grève sur ces trois revendications à compter du 20 décembre 2013 5h00.

Nous sommes actuellement en heures d'information et vos remontées sont très précieuses afin de constituer un cahier de revendications au plus près de vos préoccupations.

Nous aborderons très prochainement d'autres aspects très importants tels que l'emploi Air France, nos conditions de travail, le sous-effectif chronique et le besoin d'embauches, depuis la mise en place de Transform puis de l'ATT.